

## L'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) : Un travail essentiel du point de vue des droits de l'enfant

L'institution du Délégué général aux droits de l'enfant s'est toujours clairement positionnée en faveur d'une éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle à l'école. Nous avons participé activement à l'élaboration du guide méthodologique notamment en ce qui concerne la dimension participative des enfants. Ces animations répondent aux prescrits de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en termes de santé, de développement, d'information, de sensibilisation, de protection, de la vie privée notamment.

Ce qui a changé depuis la rentrée tient en trois mots :

- Harmonisation
- Labellisation
- Généralisation

**Harmonisation** des contenus qui permettront aux élèves de partir des mêmes bases établies par tous les acteurs des secteurs concernés de manière participative (des dizaines d'enfants et de jeunes interrogés à partir de 5 ans). Un travail de longue haleine qui a duré plusieurs années afin de recueillir le plus large consensus possible sur le fond. Ces contenus font désormais l'objet d'un guide qui doit outiller les animatrices et les animateurs EVRAS dans leur travail. Il ne s'agit pas d'un vademecum mais plutôt d'une boîte à outils pour répondre au mieux au questionnement des enfants et des jeunes, de partir de leurs demandes et de leurs interrogations, pour arriver à des réponses cohérentes, fiables, vérifiables dans toutes les circonstances.

**Labellisation** des structures qui pourront désormais prodiguer les animations EVRAS pour éviter les débordements connus par le passé et les soumettre à l'inspection.

**Généralisation** car tous les élèves de sixième primaire et de quatrième secondaire seront concernés désormais. On peut se réjouir que des budgets aient été alloués à cet effet.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CP

## Ce que n'est pas l'EVRAS :

- Une incitation à sexualiser le comportement des enfants et des jeunes
- Une promotion quelconque de la pornographie ou de contenus pornographiques
- Une invitation à précipiter les comportements sexuels chez les enfants et les jeunes

Elle est exactement le contraire.

## Ce que fait l'EVRAS :

- Communiquer des informations aux enfants et aux jeunes pour mieux comprendre leur corps, sa transformation et ses réactions
- Aborder des questions qui sont parfois sensibles sous l'angle du respect de soi et de l'autre
- Faire mieux comprendre le sens de certaines notions comme celles du consentement, du genre, de l'égalité des sexes, par exemple
- Aider les enfants et les jeunes à se construire comme des citoyens responsables qui pourront pleinement intégrer la vie adulte
- Sortir de l'ombre certains sujets qui ne sont jamais ou rarement abordés dans certaines familles (quelles qu'en soient les raisons)
- Activer le devoir des adultes de prendre en charge l'éducation des enfants et des jeunes dans tous les domaines de leur vie en ne laissant pas aux entreprises commerciales, à la pornographie, à la désinformation très présentes notamment sur les réseaux sociaux, prendre toute la place dans ce domaine

L'âge moyen de la découverte de contenus pornographiques par les enfants en Belgique est désormais de 11 ans seulement (OCDE). Compte tenu de la diversité des milieux familiaux qui ne sont pas toujours équipés pour ou enclins à aborder ces questions qui restent souvent taboues, il est normal, voire essentiel, que L'EVRAS se fasse dans le contexte de l'école obligatoire afin de donner à tous les enfants les mêmes chances au départ.

Mon institution se réjouit que le sujet dépasse les clivages politiques et philosophiques dans le meilleur intérêt de tous les enfants.

Solaÿman Laqdim,

Délégué général aux droits de l'enfant



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CP

**LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT**

✉ Rue de Birmingham, 66 - 1080 Bruxelles

☎ 02/223.36.99 📞 02/223.36.46

@ dgde@cfwb.be 📱 @DGDEcfwb



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CP

**LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT**

✉ Rue de Birmingham, 66 - 1080 Bruxelles

☎ 02/223.36.99 📞 02/223.36.46

@ dgde@cfwb.be 📱 @DGDEcfwb



DROITS DE  
L'ENFANT  
Le Délégué général

DATE : 07/09/2023

URL :

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CP

## LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT

✉ Rue de Birmingham, 66 - 1080 Bruxelles

☎ 02/223.36.99 📞 02/223.36.46

@ dgde@cfwb.be 📱 @DGDEcfwb